FICHE SIGNALÉTIQUE

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT CHIMIQUE ET DE LA COMPAGNIE

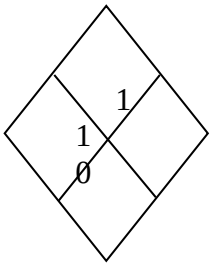

NOM DU PRODUIT : FRUITONE® N
NOM CHIMIQUE (m.a.) : 2-(1-naphtyl) acide acétique, sel de sodium
SYNONYMES (m.a.) : Acide 1-naphtalène acétique, sel de sodium
EMPLOI GÉNÉRAL : Éclaircissage des pommes et des poires
DESCRIPTION DU PRODUIT : Poudre coulante blanche
NUMÉRO CAS (m.a.) : 61-31-4
FORMULE CHIMIQUE (m.a.) : C12H9O2Na
MASSE MOLÉCULAIRE (m.a.) : 208.19
Numéro d'enregistrement de l'Environmental Protection Agency (EPA) : 5481-427
NUMÉRO D'HOMOLOGATION DE SANTÉ CANADA (en vertu de la Loi canadienne sur les produits antiparasitaires) : 14630
Numéro de la F.S. : 215_12
Date de révision de la F.S. : le 5 février 2013

FABRICANT :
AMVAC CHEMICAL CORPORATION
4100 East Washington Boulevard
Los Angeles, Californie 90023-4406
Téléphone : (323) 264-3910
Télécopieur : (323) 268-1028

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE :
UTILISATION DU PRODUIT : 888-462-6822
TRANSPORT (24 HEURES)
CHEMTREC : 800-424-9300
AUTRE (24 HEURES)
MÉDICAL : 888-681-4261

2. COMPOSITION/RENSEIGNEMENTS SUR LES INGRÉDIENTS

ÉLÉMENTS	% typique	Nº CAS
Acide 1-naphtalène acétique, sel de sodium	3,5 %	61-31-4
Autres ingrédients	96,5 %	

ÉLÉMENTS DANGEREUX SELON L'OSHA (29 CFR1910.1200)

ÉLÉMENTS	DANGER	PEL* U.S. OSHA	TLV* ACGIH
Poussières nuisibles (inhalables)	Risque pour la respiration	15 mg/m^3 (total)	10 mg/m^3

* Limites d'exposition 8 heures TWA (moyenne pondérée dans le temps)

FRUITONE est une marque déposée de la société AMVAC Chemical Corporation.

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

SOMMAIRE DES RISQUES

ATTENTION ! Irritant pour les voies respiratoires. Éviter tout contact avec les yeux.

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS !

Ne pas contaminer l'eau quand on élimine l'eau ayant servi à nettoyer l'équipement. Ne pas appliquer ce produit directement sur l'eau, ni à des endroits qui sont régulièrement sous l'eau.

EFFETS POTENTIELS SUR LA SANTÉ

VOIE(S) DE PÉNÉTRATION : Inhalation, contact avec la peau ou les yeux, ingestion.

SIGNES D'UNE SUREXPOSITION AIGUË : Irritation de la peau, des yeux et des muqueuses. Peut causer une dépression du système nerveux central. Les symptômes incluent étourdissement, mal de tête, sensation vertigineuse et nausée; dans des cas extrêmes, la victime pourrait perdre connaissance et même mourir.

SIGNES D'UNE SUREXPOSITION CHRONIQUE : Identiques à ceux d'une surexposition aiguë.

CARCINOGÉNICITÉ : Le sel sodique de l'acide alpha-naphtalène acétique (NAA.Na) n'a montré aucun signe de cancérogénicité lors d'essais avec des rats ou des souris.

TROUBLES MÉDICAUX AGGRAVÉS PAR UNE EXPOSITION À CE PRODUIT : Une irritation cutanée pourrait être aggravée chez des personnes qui souffrent déjà de lésions de la peau. Le fait de respirer la poussière pourrait aggraver l'asthme aigu et chronique, ainsi que d'autres maladies pulmonaires chroniques.

4. PREMIERS SOINS

En cas de contact avec les YEUX, les rincer immédiatement avec des quantités abondantes d'eau courante fraîche et limpide pendant au moins 15 minutes. Tenir les paupières écartées pendant le rinçage pour s'assurer que toute la surface des yeux et des paupières a été rincée par l'eau. Communiquer immédiatement avec un médecin s'il y a des signes d'irritation ou d'autres problèmes.

En cas d'INHALATION, faire sortir la victime à l'air frais. Si elle a cessé de respirer, appeler le 911 ou une ambulance. Dégager ses voies aériennes et commencer à lui donner la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche. Si sa respiration est laborieuse, administrer de l'oxygène. Communiquer immédiatement avec un médecin si la personne exige des premiers soins au-delà de sa sortie à l'air frais.

En cas d'INGESTION, diluer immédiatement le produit avalé en faisant boire des grandes quantités d'eau ou de lait. Provoquer le vomissement en donnant du sirop d'ipéca selon le mode d'emploi sur la bouteille ou bien en touchant l'arrière de la langue avec un doigt. Ne jamais rien donner par la bouche à une personne inconsciente. Communiquer immédiatement avec un médecin.

En cas de contact avec la PEAU, Enlever les vêtements contaminés. Rincer immédiatement toutes les parties affectées avant des quantités abondantes d'eau claire pendant au moins 15 minutes. Ne pas tenter de

neutraliser le produit avec des agents chimiques. Laver les vêtements avant de les réutiliser. En cas d'irritation cutanée qui persiste, communiquer avec un médecin.

4. **PREMIERS SOINS** (suite)

AVIS AUX MÉDECINS : Il n'existe aucun antidote spécifique. Tous les traitements devraient être basés sur les signes et symptômes de détresse observés chez le patient. Il pourrait y avoir eu une surexposition à des substances autres que ce produit. Pour plus de renseignements, communiquer avec le centre antipoison de la région.

---

5. **MESURES POUR COMBATTRE L'INCENDIE**

CARACTÉRISTIQUES D'INFLAMMABILITÉ

Point d'éclair :	S/O
Température d'auto-inflammation :	S/O
Limites d'inflammabilité	
Limite inférieure d'inflammabilité :	S/O
Limite supérieure d'inflammabilité :	S/O

EXPLOSIVITÉ

Choc mécanique :	Une quantité excessive de poussière pourrait devenir explosive.
Décharge d'électricité statique :	Une quantité excessive de poussière pourrait devenir explosive. Un bon programme d'entretien ménager pour prévenir les accumulations de poussière et la production de nuages de poussière constitue la meilleure méthode de prévention.

PRODUITS DANGEREUX RÉSULTANT DE LA COMBUSTION : Les produits de la combustion pourraient inclure des oxydes de carbone, des oxydes d'azote et d'autres émanations ou vapeurs inconnues.

MOYENS D'EXTINCTION : Brouillard d'eau, poudre chimique sèche, mousse anti-alcool ou dioxyde de carbone.

LUTTE CONTRE L'INCENDIE : En cas d'incendie, porter une tenue complète de protection et un appareil respiratoire autonome approuvé par NIOSH avec un masque complet et actionné par une pression positive intermittente ou un autre mode de pression positive. Faire sortir les gens qui sont en aval du feu. Laver tous les vêtements protecteurs avant de les réutiliser.

---

6. **MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL**

CONSEILS GÉNÉRAUX : Porter un équipement de protection individuelle (EPI) approprié. (Voir la section 8). Ne pas respirer la poussière. Faire en sorte de ne pas soulever un nuage de poussière durant le nettoyage. Éteindre toutes les flammes nues. Utilisez des équipements anti-étincelles. Tenir les spectateurs en amont du déversement.

PETIT DÉVERSEMENT : Avec une petite pelle ou un aspirateur, ramasser soigneusement le produit répandu, puis le mettre dans un contenant sécuritaire pour le réutiliser ou pour l'éliminer en tant que déchet dangereux. Nettoyer les matières solides résiduelles en frottant avec du savon et de l'eau. Les matières ayant servi au nettoyage constituent aussi des déchets dangereux.

DÉVERSEMENT IMPORTANT : Procéder de la même façon que pour un déversement mineur.

---

7. MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

MANUTENTION : Prévenir l'inhalation de la poussière en travaillant dans un endroit bien ventilé. Prévenir tout contact avec le produit en portant un équipement de protection individuelle approprié (EPI, Section 8 ci-dessous). Bien se laver après avoir manipulé ce produit. Implanter et faire respecter une « politique anti-tabac ». Utiliser des moteurs et des équipements électriques antidéflagrants.

ENTREPOSAGE : Conserver le produit dans son contenant d'origine, dans un endroit frais, sec et ventilé. Protéger le produit contre les avaries physiques. Il faut le garder à l'écart des engrais, des semences, des insecticides et des fongicides. Tenir à une distance prudente des enfants et des animaux familiers. Garder à l'écart des flammes nues, des appareils électriques et des moteurs qui ne sont pas antidéflagrants.

8. CONTRÔLES D'EXPOSITION / PROTECTION PERSONNELLE

CONTRÔLES TECHNIQUES : Un bon système d'évacuation locale et/ou générale est recommandé pour garder le niveau d'exposition au-dessous de la valeur limite d'exposition (TLV) stipulée.

PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES : Si la ventilation est insuffisante pour maintenir l'exposition aux poussières en-deçà de la TLV, un respirateur approuvé par NIOSH/MSHA correctement muni d'une cartouche de protection contre les vapeurs organiques et de pare-poussières ou des masques anti-poussières approuvés sont exigés lorsqu'on travaille avec ce produit.

PROTECTION DE LA PEAU : Toute personne utilisant ou manipulant ce produit doit porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants imperméables, des chaussures et des chaussettes.

PROTECTION DES YEUX : Porter des lunettes de sécurité chaque fois qu'on manipule un produit chimique dangereux. Des lunettes à coques étanches sont préférables quand il y a un risque de dispersion de poussières. Un bain oculaire doit être présent sur le lieu de travail en cas d'exposition des yeux à la poussière du produit.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

ÉTAT PHYSIQUE :	Solide
APPARENCE :	Poudre de couleur blanc/beige
ODEUR :	Odeur de poussière
SEUIL OLFACTIF :	Non disponible
POINT D'ÉBULLITION :	S/O
POINT DE FUSION :	Non disponible
MASSE VOLUMIQUE EN VRAC :	15,50 lb/pi^3
TENSION DE VAPEUR (mm/Hg) :	S/O
DENSITÉ DE LA VAPEUR :	S/O
POURCENTAGE DE MATIÈRES VOLATILES EN VOLUME :	S/O
SOLUBILITÉ DANS L'EAU :	Se disperse dans l’eau
SOLUBILITÉ (autre) :	Soluble dans l’alcool
COEFFICIENT DE RÉPARTITION (HUILE/EAU) :	S/O
pH (sous forme de bouillie à 5 %) :	8 – 9
VITESSE D'ÉVAPORATION :	S/O

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ CHIMIQUE (conditions à éviter) : Ce produit demeure stable dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation.

INCOMPATIBILITÉ : Éviter les oxydants puissants.

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX : La combustion peut entraîner la formulation d'oxyde de carbone, d'oxydes de soufre, d'oxydes d'azote, ainsi que de vapeurs et d'émanations inconnues.

POLYMÉRISATION DANGEREUSE : Ce produit ne se polymérisera pas.

11. RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX : Étant donné qu'on possède peu de renseignements au sujet de cette formulation (f), il y a ci-dessous des informations concernant le 1-NAA.Na technique et le 1-NAA afin d'aider les utilisateurs à évaluer les risques que présente ce produit.

INGESTION :	DL_{50} orale (rat) :	> 5050 mg/kg (f)
INHALATION :	CL_{50} par inhalation (rat) :	> 1,62 mg/L (f)
VOIE DERMIQUE :	DL_{50} cutanée (lapin) :	> 2020 mg/kg (f)
IRRITATION :	Irritation oculaire (lapin) :	Non irritant (1-NAA.Na)
	Irritation cutanée (lapin) :	Aucun signe d'irritation (1-NAA.Na)
SENSIBILISATION :	Sensibilisation cutanée : (LLNA)	Aucun signe de sensibilisation potentielle (f)

TÉRATOGÉNICITÉ : Des effets sur le développement du fœtus n'ont été observés qu'à des niveaux d'exposition toxiques pour la mère, chez les rats et les lapins (1-NAA.Na).
MUTAGÉNICITÉ : On n'a observé aucune preuve de mutagénicité lors d'essais en laboratoire (1-NAA.Na).
CANCÉROGÉNICITÉ : On n'a observé aucune preuve de cancérogénicité lors d'essais impliquant des rats ou des souris (1-NAA.Na).
TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION : On n'a observé aucune preuve de toxicité pour la reproduction (1-NAA.Na). À la plus haute dose testée, on a constaté une certaine toxicité parentale accompagnée d'effets connexes sur la survie et la croissance de la progéniture.
PRODUITS TOXICOLOGIQUEMENT SYNERGIQUES : Aucune donnée disponible.

12. RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX : Ne pas appliquer directement sur l'eau, sur des endroits où l'on remarque la présence d'eau de surface, ni dans les zones intertidales sous la ligne normale des hautes eaux.

13. ÉLIMINATION

ÉLIMINATION DU PESTICIDE : Ne pas contaminer l'eau, les denrées alimentaires ni les aliments pour animaux lors de l'élimination. Les déchets résultant de l'utilisation de ce produit peuvent être éliminés sur les lieux (en les employant selon les stipulations de l'étiquette) ou dans une installation approuvée pour l'élimination des déchets. S'informer auprès des organismes fédéraux, provinciaux ou municipaux appropriés pour déterminer la réglementation présentement en vigueur dans la région.

ÉLIMINATION DU CONTENANT : Ne pas réutiliser le contenant vide. S'informer auprès des organismes fédéraux, provinciaux ou municipaux appropriés pour déterminer la réglementation présentement en vigueur dans la région.

14. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU TRANSPORT

CLASSE DU DOT :	Non réglementé
NUMÉRO DES NATIONS UNIES :	Non réglementé
CLASSE IMDG (transport maritime) :	Non réglementé
CLASSE IATA (transport aérien) :	Non réglementé
POLLUANT MARIN :	Non réglementé
GROUPE D'EMBALLAGE :	Non réglementé
ÉTIQUETTE DE DANGER :	Aucune
CLASSE ADR (transport routier)	Non réglementé
NOM OFFICIEL D'EXPÉDITION :	Non réglementé
QUANTITÉ À DÉCLARER :	Aucune

CONDITIONNEMENT :

DESCRIPTION GÉNÉRALE : Boîtes métalliques de 1¼ lb

15. RENSEIGNEMENTS RELATIFS À LA RÉGLEMENTATION

RÉGLEMENTATION FÉDÉRALE AUX ÉTATS-UNIS : Ce produit est homologué en vertu des règlements de l'EPA/FIFRA. L'emploi de ce produit d'une manière non conforme à son étiquetage constitue une violation de la loi fédérale. Ce produit est exclu des exigences d'inscription à la liste de l'EPA/TSCA.

RÉGLEMENTATION CANADIENNE : Ce produit est homologué en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires. L'emploi de ce produit d'une manière non conforme aux directives de son étiquette constitue une infraction à la loi canadienne. Lire et suivre toutes les directives de l'étiquette.
Ce produit a été classifié selon les critères de risque du CRP et la fiche signalétique contient tous les renseignements requis par le CRP.

SARA TITLE III
Catégories de danger des sections 311 et 312 :

Danger immédiat pour la santé :	Oui
Danger différé pour la santé :	Non
Risque d'incendie :	Non
Risque de réactivité :	Non
Risque de dépressurisation soudaine :	Non

Substances extrêmement dangereuses de la section 302 : Aucune
Substances chimiques toxiques de la section 313 : Aucune

Quantités à déclarer selon CERCLA : Aucune

15. **RENSEIGNEMENTS RELATIFS À LA RÉGLEMENTATION (suite)**

RÉGLEMENTATION DES DIVERS ÉTATS AMÉRICAINS :
CALIFORNIE (Proposition 65) : Aucun

16. **AUTRES RENSEIGNEMENTS**

STATUT DE LA F.S. :

Date de cette révision : le 5 février 2013
Date de la révision précédente : le 3 mai 2010
Personne responsable de sa préparation : Gary A. Braden

Raisons de la révision : Révision annuelle. Des changements ont été apportés à la section 11 afin de refléter les résultats d'essais toxicologiques effectués sur le produit. De plus, les numéros de téléphone d'urgence de la section 1 ont été mis à jour.

EXONÉRATION DE RESPONSABILITÉ : Les renseignements fournis dans ce document ne constituent qu'une façon limitée de guider l'utilisateur. Bien que la société AMVAC soit d'avis que ces renseignements étaient fiables à leur date de publication, c'est à l'utilisateur qu'incombe la responsabilité de déterminer s'ils conviennent à ce qu'il compte en faire. L'utilisateur est averti par la présente de ne pas interpréter ces renseignements comme étant absolument complets, car des informations supplémentaires pourraient être nécessaires ou souhaitables lorsque certaines conditions ou circonstances particulières, exceptionnelles ou variables existent (comme des mélanges avec d'autres substances), ou à cause de la réglementation en vigueur. Aucune garantie expresse ou implicite de qualité marchande ou d'adaptation à un usage particulier, ou de quelque autre nature que ce soit, n'est offerte relativement à ces renseignements ou au produit relié à ces renseignements.

ABRÉVIATIONS :

ACGIH	-	American Conference of Governmental Industrial Hygienists
ADR	-	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
CFR	-	Communauté des régulateurs fédéraux
EPA	-	Environmental Production Agency
FIFRA	-	Federal Insecticide, Fungicide, and Rodenticide Act
CIRC	-	Centre international de recherche sur le cancer
IATA	-	Association du Transport aérien international
NIOSH	-	National Institute for Occupational Safety and Health
NTP	-	National Toxicology Program
OSHA	-	Occupational Safety and Health Agency
SARA	-	Superfund Amendments and Reauthorization Act
TSCA	-	Toxic Substances Control Act